

Séance du 14 Septembre 2010

Date de convocation :

9 septembre 2010

Nombre de membres :

en exercice : 17
présents : 11
procurations : 6
votants : 17

L'an deux mil dix, le 14 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Malestroit, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard MILOUX, Maire.

Etaient présents : MM. MILOUX, Maire, LE PRIOL, 1^{er} adjoint, MM. LE QUERNEC, 3^{ème} adjoint, ROGER, 4^{ème} adjoint, BAYON, DANY, Mme GUERRET, MM. BRIEND, CASTILLON, MONNIER, HOUEIX, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme RIO, 2^{ème} adjoint, qui donne pouvoir à M. MILOUX
M. TREGOUET qui donne pouvoir à M. CASTILLON
Mme THOMAS qui donne pouvoir à M. BRIEND
M. LAROZE qui donne pouvoir à M. LE PRIOL
M. HAVART qui donne pouvoir à M. ROGER
M. GICQUELLO qui donne pouvoir à Mme GUERRET

Secrétaire de séance: Monsieur CASTILLON a été élu secrétaire de séance

- ◆ **Avant de débiter la séance Monsieur le Maire propose que les conseillers et le public se lèvent en hommage à Daniel Le Breton, 5^{ème} adjoint.**

A la demande du Maire, quelques instants de silence sont respectés en sa mémoire.

◆ Remplacement de Daniel Le Breton

- Election d'un 5^{ème} Adjoint

"Pour le poste de 5^{ème} adjoint, Monsieur le Maire propose Jean Monnier, à qui il délèguera les services techniques, la gestion et l'entretien courant du patrimoine et de la voirie.

Il demande ensuite s'il y a d'autres candidats.

Aucun autre conseiller n'a fait acte de candidature.

M. Le Maire dépouille les votes avec M. LE PRIOL, 1^{er} adjoint :

- nombre de bulletins : 17
- Bulletins nuls : 1 blanc
- Suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue : 9

Nombre de voix obtenues :

M. MONNIER : 16

M. MONNIER ayant obtenu la majorité absolue, est donc proclamé 5^{ème} adjoint au Maire de MALESTROIT et immédiatement installé à ce poste.

- CCAS : conseiller municipal délégué aux affaires sociales

Monsieur le Maire explique que Jean Monnier ayant été élu 5^{ème} adjoint, il y aura lieu de le remplacer au poste de conseiller municipal délégué aux affaires sociales.

Il précise qu'il a proposé cette mission à André Briend qui représente déjà Malestroit auprès de l'hôpital et qui a des compétences dans le domaine social.

André Briend ayant signalé que sa décision n'est pas encore prise car il doit tenir compte de ses obligations actuelles pour voir s'il pourra assurer cette mission.

Monsieur le Maire propose au conseil d'attendre le mois d'octobre pour prendre la décision sachant que si André Briend décline la proposition, celle-ci sera faite à Jean-Loup Trégouët.

Le conseil municipal approuve la proposition du Maire d'attendre la séance d'octobre pour procéder à la désignation d'un conseiller municipal délégué aux affaires sociales.

- CCAS : élection d'un conseiller au conseil d'administration

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'élire un nouveau membre du CCAS en remplacement de Daniel Le Breton.

Au préalable il demande, si le conseil municipal est d'accord pour la candidature de Marie-Thérèse Rio.

Il demande s'il y a des candidats :

Une seule liste est présentée, elle est composée de : Mme Rio Marie-Thérèse

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	17
Suffrages exprimés	17

Le Conseil Municipal détermine le quotient électoral qui est de :

17 voix exprimées / 1 siège à pourvoir = 17

Attribution de sièges au quotient :

Liste de Mme RIO Marie-Thérèse: 17 voix

$17 / 17 = 1$ siège, reste 0

A été proclamé membre du conseil d'administration : Mme Rio Marie-Thérèse

- CCVOL : élection d'un délégué suppléant

Monsieur le Maire propose la candidature de Jean-François Le Quernec pour remplacer Daniel Le Breton.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner Jean-François Le Quernec en qualité de délégué suppléant à la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux.

- CAUE : élection d'un suppléant

Monsieur le Maire propose la candidature de Jean Monnier, 5^{ème} adjoint, qui aura la délégation aux services techniques

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner Monsieur Jean Monnier pour représenter Malestroit en qualité de suppléant au sein du CAUE en remplacement de Daniel Le Breton.

- Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire Public : élection d'un membre titulaire

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

Gildas Roger indique qu'il serait éventuellement candidat.

Le conseil municipal, étant donné l'absence de plusieurs conseillers municipaux, décide de reporter la décision au conseil municipal d'octobre.

◆ **Médiévales 2011** : mise en place d'un comité de pilotage

Monsieur le Maire expose qu'il continue de discuter avec Gérard Paugam sur l'organisation de la 2^{ème} édition des Médiévales qui se déroulera du 16 au 21 août 2011.

6 commissions sont mises en place :

- Commission technique
- Commission hébergement
- Commission spectacles et placements des artisans
- Commission décoration de la ville
- Commission culturelle (pour organisation de conférences)
- Commission restauration et buvettes

Il précise qu'un comité de pilotage va être constitué auquel sont conviés à participer les membres du conseil qui le souhaitent.

MM. Miloux, Le Priol, Le Quernec, Houeix, Dany, Briend et Monnier se portent volontaires pour participer à ce comité de pilotage.

Des questions relatives à l'opportunité du choix de la date sont posées par les conseillers.

Bernard Miloux explique que l'organisateur, Gérard Paugam ne peut pas, pour des raisons professionnelles, prendre des congés en septembre.

Jean-François Le Quernec précise que l'objectif est également de toucher une population de touristes puisque le site passera de 5 à 10 hectares sur le site de la Hataie.

◆ **Affaires financières**

- Ludothèque : demande subvention Leader

A la demande du Maire, Gildas Roger expose que la Ludothèque va se mettre en place au "Pass'Temps". Une demande de subvention dans le cadre du programme européen Leader peut être faite car la ludothèque de Malestroit serait la seule du Pays de Ploërmel.

Il précise que le projet pourrait cependant être modifié suite à la conversation qu'il a eue avec la gérante de l'auberge des Voyajoueurs.

En effet, le prêt de jeux est assez déconseillé car difficile à mettre en place et à gérer.

Par contre l'idée de créer des liens sociaux reste d'actualité comme cela avait été prévu par la commission d'affectation. Le projet serait sans doute axé sur la rencontre entre joueurs, la découverte de jeux originaux, l'organisation de tournois.

Le conseil approuve la proposition de Gildas Roger de revoir le projet en tenant compte des nouvelles pistes à explorer.

- Accueil peintres américains : prise en charge hébergement

Dans le cadre des Petites Cités de Caractère, la Commune a accueilli des peintres américains au mois de juin dernier pendant une semaine.

Le Trésorier demande une délibération du conseil pour la prise en charge de l'hébergement (455 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner son accord pour la prise en charge de cet hébergement.

- Bail Trésorerie : renouvellement

Monsieur le Maire expose que le bail des bureaux et du logement de fonction de la Trésorerie étant arrivé à son terme, il y a lieu de procéder à son renouvellement pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} septembre 2010 et pour un montant annuel de loyer de 11.442,40 € pour les bureaux et de 3.814,13 € pour le logement.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer les nouveaux baux avec le Directeur départemental des finances publiques du Morbihan pour la location des bureaux du centre des finances publiques de Malestroit et du logement de fonction.

- Comité de Jumelages : demande de subvention

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président du COJEM qui confirme que les relations avec Jedburgh vont reprendre. Il sollicite une subvention pour aider l'association à redémarrer.

Monsieur le Maire demande au conseil d'encourager le nouveau bureau motivé par ces relations de jumelages.

Il précise que l'exécutif propose donc de donner un accord de principe à cette demande de rattrapage des subventions non versées les années passées (2004 à 2010 inclus : total d'environ 2500 €) puisque l'association était en sommeil, sous réserve, bien entendu, d'une présentation des actions envisagées ou de projets.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire.

- Acquisition d'une œuvre d'art pour le Pass'Temps

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la subvention accordée par l'état pour la Médiathèque, la commune doit faire l'acquisition d'une œuvre d'art d'un montant de 1% du montant hors taxes des travaux (soit 658.720,00 € x 1% = 6.587,20 €).

Il demande ensuite à Gildas Roger, adjoint chargé de ce dossier, de faire le compte-rendu de la réflexion de sa commission et des propositions parmi lesquelles le conseil devra retenir une.

Gildas Roger explique que la commission a retenu les œuvres de huit artistes et présente au conseil un montage photos d'intégration des œuvres sur le site.

Au fur et à mesure de la présentation, les conseillers donnent leur avis sur l'intégration de l'œuvre dans le site sans le dénaturer.

Il est convenu au terme du débat des principes à retenir pour le choix :

- ne pas retenir d'œuvres ayant une emprise au sol en raison de l'exiguïté des lieux
- maintenir dans cette cour intérieure une impression de sérénité parmi l'animation des autres activités du bâtiment (médiathèque, ludothèque, Office du Tourisme, Salle du Patrimoine, auditorium...)
- l'œuvre doit être visible de tous les côtés (pas dans un angle)
- privilégier une œuvre en suspension pouvant être visible des balustrades des étages.
- L'œuvre ne doit pas cacher la lumière apportée par la verrière
- Demander l'avis de l'architecte

Le conseil municipal donne son accord pour que la recherche d'une œuvre se poursuive par la commission dans le respect de ces critères et convient que la décision sera prise lors de la séance du 12 octobre.

- Tennis extérieurs : demande de subvention au Département

Jean Le Priol, adjoint aux sports, signale que les courts de tennis extérieurs nécessitent une rénovation complète. Les dalles cassent et sont dangereuses.

Il indique que la commission des sports va se pencher sur ce dossier et notamment sur les différentes solutions qui pourraient être proposées mais, au cas où les travaux seraient réalisés en 2011, il est important de déposer avant la fin du mois une demande de subvention auprès du conseil général qui accorde 15 % d'un montant HT de travaux de 20.000 € en cas de rénovation et 30.000 € HT en cas de construction neuve par court de tennis.

Il précise qu'il va réunir la commission "sports" avec la commission "tourisme" pour entamer une réflexion globale sur le site constitué par le camping, le canoë Kayak, l'ancienne piscine, l'ancien abattoir et l'aire de jeux.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour déposer une demande de subvention au conseil général pour la rénovation ou construction de 2 courts de tennis extérieurs.

- Travaux de voirie 2011 : demande de subvention au Conseil général

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, le Conseil Municipal a voté des crédits pour réaliser des travaux sur la voirie communale.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention de 20 % sur un montant minimum de travaux de 16.000 euros hors taxes pour l'année 2011 dans le cadre du programme départemental d'aide aux communes pour investissement sur la voirie communale et rurale.

- Contrat groupe statutaire : adhésion

Monsieur Le Priol, adjoint au personnel, expose que la Commune de Malestroit est actuellement assurée auprès de la SMACL pour les risques statutaires.

Cette assurance permet de se faire rembourser les frais découlant des différents types d'arrêts de travail touchant les salariés titulaires : salaire hors charges patronales (maladies ordinaires, longues maladies, congés maternité...), frais médicaux en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle.

Le montant de la cotisation est calculé à partir du montant des salaires versés, auquel on applique un taux.

Les conditions du contrat actuel sont les suivantes :

- agents CNRACL (= titulaires à temps complet) : taux 5,95 %, 15 jours de franchise
- agents IRCANTEC (= titulaires temps non complet) : taux 1,40 %, 15 jours de franchise

Le Centre de Gestion a mené cette année une mise en concurrence des compagnies d'assurance. La CNP sera titulaire du marché. Le nouveau contrat prendra effet le 1^{er} janvier 2011. Il sera géré en capitalisation. Sa durée sera de 5 ans, avec une garantie de taux et de non résiliation pendant 3 ans.

Les conditions proposées sont :

- agents CNRACL : taux 4,70 %, 15 jours de franchise
- agents IRCANTEC : taux 1,25 %, 15 jours de franchise

Le Centre de Gestion propose aux communes qui le souhaitent d'adhérer à ce nouveau contrat groupe.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à la proposition du centre de gestion et d'adhérer au contrat groupe statutaire.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le nouveau contrat.

◆ **Informations diverses**

- Décès de Daniel Le Breton

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu une carte de Françoise Le Breton qui tient à remercier les conseillers municipaux pour leur soutien lors du décès de son mari.

◆ **Ouverture à toutes propositions :**

- Information des conseillers municipaux

Bertrand Dany demande que les conseillers municipaux soient informés plus régulièrement de la vie municipale (mouvements de personnel...).

- Voie de contournement

Pierrick Houeix demande des nouvelles de la voie de contournement.

Bernard Miloux indique que la commission avait demandé des compléments d'informations et que ces documents sont en préparation au conseil général. Le conseil municipal sera amené à se prononcer lors d'une prochaine séance quand tous les éléments seront réunis et après étude par la commission municipale.

- Retrait du pays de Ploërmel par la CCVOL

Pierrick Houeix demande des explications sur la décision de la CCVOL de se retirer du Pays de Ploërmel.

Bernard Miloux explique qu'il n'était pas présent à cette réunion de la CCVOL et que si cela avait été le cas il se serait opposé à cette décision d'autant plus que le vote ne figurait pas à l'ordre du jour de la séance.

Gildas Roger précise que le président de la CCVOL a transmis au Président du Pays un courrier par lequel il regrette cette décision.

Bernard Miloux ajoute que lors de la réunion il était simplement prévu une restitution de l'audit réalisé par un cabinet d'étude et non un vote.

- Services techniques

Evelyne Guerret exprime sa satisfaction devant la nette amélioration de la propreté de la ville et soutient les propos de Jean Monnier, nouvel adjoint aux services techniques, dans sa volonté de poursuivre l'action de Daniel Le Breton pour améliorer le fonctionnement de ces services.

- Fleurissement

Pierrick Houeix demande les résultats du concours des maisons fleuries.

Jean Le Priol signale qu'en l'absence de Daniel Le Breton, décédé quelques jours avant la visite de la commission, celle-ci a été guidée par un employé des services techniques et que les orientations municipales n'ont pas pu être expliquées.

Il précise que dorénavant il ne s'agit plus uniquement de fleurissement et d'embellissement mais également de critères de développement durable, de pédagogie à destination des scolaires....et que c'est donc difficile d'être en phase avec la commission.

Il conclut en soulignant que le fleurissement doit d'abord faire plaisir aux Malestroyens et aux visiteurs et que les retours à ce niveau-là notamment par l'Office du tourisme sont très satisfaisants.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire remercie les conseillers et le public de leur attention et leur souhaite une bonne fin de soirée.